

|                             |                        |                                                                       |
|-----------------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| REPUBLIQUE FRANCAISE        | ANNEE                  | Envoyé en préfecture le 21/09/2026                                    |
| DEPARTEMENT DU GERS         | N° séance              | Reçu en préfecture le 21/09/2026                                      |
| ARRONDISSEMENT<br>DE CONDOM | N° délibération        | Publié le 21/09/2026<br>ID : 032-213202088-20260915-2026SEPT15_383-DE |
| COMMUNE DE LECTOURE         | Nomenclature « actes » | 3.5.9<br>Domaine et patrimoine<br>Dénomination d'équipements          |

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Publique ordinaire du **15 septembre 2026**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à 19H, le *Conseil Municipal* de **LECTOURE**, légalement convoqué le 4 septembre 2026, s'est rassemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, M. Xavier BALLENGHIEN, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Marc DUGROS, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, M. Laurent LAMEILLE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, Émilie PICAMILH, Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

M. Philippe BATTISTON  
M. Bernard LERICHE  
M. José-Louis PEREIRA  
Mme Corinne QUEVILLY  
Mme Fabienne WEIDMANN

**Ont donné procuration :**

M. Philippe BATTISTON à Mme Véronique LÜHMANN  
M. Bernard LERICHE à M. Loïc DE LARTIGUE  
M. José-Louis PEREIRA à M. Julien PELLICER  
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Odile SCHAAP  
Mme Fabienne WEIDMANN à Mme Françoise ARMENGOL

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire : M. Adrien FORET**

**Objet :** Proposition de dénomination du bâtiment communal (cadastré BY 101) accueillant le boulodrome sis 12 rue Victor Hugo

**RAPPORTEUR :** Pascal ANDRADA, Adjoint au Maire chargé des sports et bâtiments sportifs

Monsieur l'adjoint au maire rappelle que la dénomination municipale relève de la compétence du conseil municipal en application des dispositions de l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026  
Reçu en préfecture le 21/09/2026  
Publié le 21/09/2026  
ID : 032-213202088-20260915-2026SEPT15\_383-DE

Par ailleurs, il précise que le droit d'agir pour le respect de la vie privée dans les conditions prévues à l'article 9 du code civil « s'éteint au décès de la personne concernée, seule titulaire de ce droit »

L'utilisation du nom d'une personne décédée par une commune pour dénommer un lieu ou équipement public n'est donc pas subordonnée au consentement des ayants droits.

En tout état de cause, la dénomination d'un lieu ou équipement public doit :

- être conforme à l'intérêt public local ;
- ne pas être de nature à provoquer des troubles à leur public ;
- ne pas heurter la sensibilité des personnes, ni porter atteinte à l'image de la collectivité ;
- respecter le principe de neutralité du service public, au regard des opinions politiques, religieuses ou philosophiques de l'intéressé.

Aussi, dans le prolongement des hommages rendus à Robert Castaing, depuis son décès en 2002, élu dans diverses instances (communale, départementales et régionales), qui aura pendant près de trente années de mandat, œuvré pour la modernisation de Lectoure, pour la valorisation de son patrimoine historique, et pour son développement culturel et touristique,

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à la majorité avec 5 oppositions (MM. Xavier Ballenghien, Joël Van den Bon, Mmes Marie-Hélène Lagardère, Odile Schaap et Corinne Quevilly) décide

- d'approuver la dénomination du bâtiment communal sis 12 rue Victor Hugo accueillant le boulodrome, du nom de « Robert Castaing »,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents, et mettre en place tous dispositifs relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,  
Adrien FORET

Le Maire,  
Julien PELLICER



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 21 SEP. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.



Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 21 SEP. 2026